

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité d'Henryville tenue le lundi 7 octobre 2019, à 20 h au 110 rue Grégoire à Henryville, sont présents les conseillers; Patrick Wenning, Isabelle Deland, Léo Choquette, Jean-Sébastien Roy, Valérie Lafond et Michel Lord, sous la présidence de la mairesse, Mme Danielle Charbonneau formant quorum.

Également présente : Mme Sylvie Larose Asselin, Directrice générale et secrétaire-trésorière

La mairesse, Madame Danielle Charbonneau, ouvre la séance à 20 h00.

7032-10-2019
Ouverture
de la séance

Il est proposé par Léo Choquette appuyé par Jean-Sébastien Roy et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance ordinaire du 7 octobre 2019.

7033-10-2019
Adoption de
l'ordre du jour

Il est proposé par Patrick Wenning appuyé par Michel Lord et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

7034-10-2019
Adoption du
procès-verbal
du 9 septembre 2019

Il est proposé par Isabelle Deland appuyé par Jean-Sébastien Roy et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance du 9 septembre 2019.

Mme. Isabelle Deland conseillère, quitte son siège à 20 :02hrs. indiquant des intérêts pécuniers particuliers dans la prochaine résolution.

7035-10-2019
Adoption des
comptes à payer
du mois de
septembre et
ratification des
comptes déjà payés

Il est proposé par Léo Choquette appuyé par Jean-Sébastien Roy et résolu à l'unanimité :

D'approuver la liste des paiements effectués au mois de septembre 2019 totalisant la somme de : 77,775.28\$;

D'autoriser le paiement des comptes à payer du mois de septembre 2019 au montant de : 41,515.96\$;

Pour un total de comptes à payer de:119,291.24\$

Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés. En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Sylvie Larose Asselin
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Mme. Isabelle Deland conseillère, reprend son siège à 20 :03 hrs.

Période de
questions

Une question a été posée.

7036-10-2019
2^{ième} versement
Q.P. SQ

Attendu que la municipalité a reçu la facture pour la quote-part de la Sûreté du Québec pour 2019;

Attendu que la municipalité doit verser le 2^{ième} versement avant le 31 octobre;

En conséquence, il est proposé par Patrick Wenning appuyé par Léo Choquette et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement de 102,098.\$ représentant le 2^{ième} et dernier versement de la Q.P. de la Sûreté du Québec pour 2019.

7037-10-2019
Mandat RCGT

Attendu que la municipalité doit remplir des formulaires de réclamation des dépenses encourues ainsi que les redditions de comptes dans le cadre de la TECQ et autres subventions;

Attendu qu'il serait opportun que la firme comptable RCGT prenne part avec la directrice générale à la réclamation de la TECQ afin que le tout soit conforme lors de la transmission au MAMH;

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que le conseil mandate la Firme RCGT pour remplir les documents à être expédiés au MAMH en collaboration avec la directrice générale.

7038-10-2019
2^{ième} versement
aréna de Bedford

Attendu que la municipalité a conclu une entente avec la Ville de Bedford pour l'utilisation de l'aréna;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité d'Henryville s'acquitte du 2^{ième} versement de la QP 2019 pour un montant de : 2,413.81\$ donnant accès aux citoyens de la municipalité à l'aréna de Bedford et qu'une lettre de remerciements soit expédiée aux organisateurs de la vente de pâtés et tourtières.

7039-10-2019
Autorisation de
dépenses
friandises
Halloween

Attendu que la fête de l'Halloween aura lieu le jeudi et que le bureau municipal sera ouvert comme par les années passées aux enfants de l'école primaire Capitaine-Luc-Fortin;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise une dépense de 150.\$ pour l'acquisition de friandises.

7040-10-2019
Autorisation de
paiement Toitures
HP

Attendu que le conseil municipal par la résolution 6965-07-2019 a octroyé le contrat à Toiture H.P. pour refaire le toit à l'hôtel de ville;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que le conseil autorise le paiement de 23,196.21\$ à Toitures H.P. tel que la soumission.

7041-10-2019
Remise de la route
225 au MTQ

Attendu que, suite à la réforme Ryan, la route 225 (Rang du Bord-de-l'Eau et Montée Bullock) a été remise à la municipalité d'Henryville;

Attendu que cette route devrait être retournée au Ministère des Transports puisqu'elle est collectrice entre deux artères principales soit la route 202 et la route 133 et qu'il y a un fort débit de circulation;

Attendu qu'il n'y a pas de précédent à cette restitution puisque cette situation existe déjà dans d'autres municipalités du Haut-Richelieu;

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que la municipalité demande l'appui de Mme. Samson, député et des deux municipalités partageant la route 225 soit la municipalité de Noyan et Sainte-Anne-de-Sabrevois pour que le Ministère des Transports du Québec reprenne possession de la route 225.

7042-10-2019
Octroi de contrat
déneigement et
salage routier

Attendu que le contrat de déneigement venait à échéance et que la municipalité a retourné en appel d'offres via le site SEAO;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu le mercredi, 25 septembre à 10 :05hrs;

Attendu qu'un seul soumissionnaire a présenté une soumission;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que le contrat de déneigement et salage du réseau routier soit attribué à : Entreprises Keurentjes seul soumissionnaire conforme, pour une durée de 3 ans réparti comme suit : 2019-2020 : 179,885.\$ /2020-2021 :189,326.\$ /2021-2022 :199,775.\$ taxes non incluses.

7043-10-2019
Octroi de contrat
démolition centre
communautaire

Attendu que le conseil municipal a décidé de demander des soumissions par invitation pour la démolition, le désamiantage et le nettoyage du centre communautaire;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu le mercredi, 25 septembre à 10 :35hrs;

Attendu qu'un seul soumissionnaire a présenté une soumission;

Attendu que le conseil municipal ne peut accepter la soumission puisqu'elle est au-delà de 100,000.\$ laquelle est contraire à notre politique de gestion contractuelle;

En conséquence, sur la proposition de Jean-Sébastien Roy appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que la municipalité retourne en soumission sur le site SEAO.

7044-10-2019
Démission de la
responsable de la
bibliothèque

Attendu que la municipalité en date du 17 septembre a reçu une lettre de démission de Linda Érickson responsable de la bibliothèque;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que des remerciements soit expédiés à Mme. Linda Érickson pour son dévouement à la bibliothèque municipale.

7045-10-2019
Mandat FNX-
Innov demande de
CA au MELCC
(Rang St-Louis)

Attendu que la municipalité doit mandater une firme-conseils pour soumettre une demande de certificat d'autorisation auprès du Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques dans le dossier de l'aqueduc du Rang St-Louis;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal mandate la Firme FNX-Innov pour soumettre cette demande de certificat d'autorisation au MELCC et présenter tout engagement en lien avec cette demande.

7046-10-2019
Engagement
municipal
attestation d'un
ingénieur
conformité des
travaux (Rang St-
Louis)

Attendu que la municipalité doit transmettre 60 jours après la fin des travaux au MELCC, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que suite au contrat octroyé pour l'aqueduc du Rang St-Louis, la municipalité d'Henryville s'engage à embaucher un ingénieur pour qu'il certifie la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

7047-10-2019
Ministre des
Finances frais
exigibles (Rang
St-Louis)

Attendu que la demande de certification d'autorisation doit être accompagnée d'un chèque au Ministre des Finances et de l'Économie du Québec selon l'arrêté ministériel concernant les frais exigibles en vertu de la LQE;

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité émette un chèque au Ministre des Finances et de l'Économie du Québec au montant de : 679.\$ concernant le projet de l'aqueduc du Rang St-Louis.

7048-10-2019
Autorisation de
paiement trottoirs
Rue Champagnat

Attendu que le conseil municipal par la résolution 6892-05-2019 a octroyé le contrat à la compagnie Eurovia pour la construction de trottoirs sur la rue Champagnat;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que le conseil autorise le paiement de 33,088.99\$\$ à la compagnie Eurovia pour la construction des trottoirs rue Champagnat.

7049-10-2019
Renouvellement
du contrat
d'entretien
ventilation Centre
récréatif

Attendu que la municipalité veut se prévaloir d'un plan d'entretien concernant la centrale d'air, le condensateur, les 9 évaporateurs et les 2 ventilateurs tel que décrit dans la soumission du 6 septembre 2019 pour le Centre récréatif;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Jean-Sébastien Roy, il est résolu à l'unanimité que la directrice générale avise la compagnie GNR Corbus de l'acceptation du plan d'entretien annuel au montant de 563.15\$, taxes non incluses.

7050-10-2019
Renouvellement
adhésion
Association
canadienne de la
paie

Attendu que Mme Geneviève Lavoie, directrice générale adjointe désirerait que la municipalité renouvelle son adhésion à l'Association canadienne de la paie pour 2020;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que la municipalité renouvelle l'adhésion à l'Association canadienne de la paie pour 2020 au montant de 275.94\$ taxes incluses.

**7051-10-2019
Paradis/Lemieux/
Francis avocats**

Attendu que la municipalité a reçu une facture de Paradis/Lemieux/Francis avocats concernant la préparation des dossiers pour la cause : Entreposage de matière résiduelle route 133;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que la municipalité acquitte la facture au montant de 11,191.91\$ pour les services entre le 11 mars et 15 août 2019.

**7052-10-2019
Demande à la
TECQ 2019-2023
priorité 1**

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, de dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no. 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des affaires municipales et de l'Habitation;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

**7053-10-2019
Demande de
remboursement
politique familiale**

Attendu que deux familles ont fait des demandes de remboursement au bureau municipal en regard avec notre politique familiale pour des activités sportives et une naissance;

En conséquence, sur la proposition de Jean-Sébastien Roy appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité de rembourser deux familles pour des activités sportives : 180.50\$, et 100.\$ totalisant la somme de : 280.50\$.

**7054-10-2019
Autorisation de
dépenses
lancement de la
chanson
municipale**

Attendu qu'en 2019, onze des douze municipalités du Haut-Richelieu ont réalisé un événement rassembleur afin de créer une chanson pour chaque municipalité;

Attendu que le lancement officiel aura lieu le 24 octobre prochain au Centre culturel de Venise-en-Québec pour les onze municipalités participantes;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité qu'un budget de ± 100.\$ pour la municipalité d'Henryville soit octroyé pour des frais de nourriture et de consommation et que les frais totaux soient répartis entre les onze municipalités participantes.

**7055-10-2019
Animagine
(animation Fête
de Noël)**

Attendu que Mme. Geneviève Lavoie, dga doit réserver les services d'Animagine pour le spectacle de Noël lors du dépouillement;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que les frais de 1063.52\$ soient autorisés pour le spectacle.

**7056-10-2019
Réservation de
l'humoriste
14 février 2020**

Attendu que Mme. Geneviève Lavoie, dga doit réserver des Productions Hugues Pomerleau inc. un humoriste pour l'évènement du 14 février 2020;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que les frais de 1839.60\$ soient autorisés pour le spectacle d'humoriste.

**Dépôt rapport du
directeur incendie**

Le directeur du service des incendies émet un rapport verbal.

**7057-10-2019
Délégation de
compétence
service incendie**

Résolution autorisant la conclusion d'une entente relative à la délégation de compétence temporaire entre la municipalité d'Henryville et la municipalité de Saint-Sébastien.

Attendu qu'une délégation de compétence temporaire pour les services d'incendie entre la municipalité d'Henryville et la municipalité de Saint-Sébastien a été discutée pour favoriser une délégation de compétence permanente au début de l'an 2020;

Attendu que la municipalité d'Henryville et la municipalité de Saint-Sébastien désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à la délégation de compétence pour les services incendie des deux municipalités;

En conséquence, sur la proposition de Jean-Sébastien Roy appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que la présente résolution est adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Article 1

Le conseil de la municipalité d'Henryville autorise la conclusion d'une entente relative à la délégation de compétence temporaire pour les services incendie avec la municipalité de Saint-Sébastien. Cette délégation de compétence temporaire est établie comme suit :

- La facturation sera en fonction des frais de gestion associés à l'administration du service, des frais de direction du service, des achats en produits ou en services en lien avec les opérations de la caserne de Saint-Sébastien, du salaire des pompiers en lien avec les tâches exécutées dans la caserne de Saint-Sébastien et de la masse salariale associées aux interventions sur le territoire de Saint-Sébastien, selon la formule utilisateurs-payeurs, en ce qui a trait aux frais administratifs de gestion de paie, T4, ou tout autre frais de gestion en regard avec les pompiers une répartition équitable sera à considérer;

Article 2

Le comité inter-municipal établit le pourcentage de la quote-part à payer à la municipalité d'Henryville;

Article 3

La mairesse Mme. Danielle Charbonneau et la directrice générale/secrétaire-trésorière Mme. Sylvie Larose Asselin sont autorisées à signer ladite entente.

**7058-10-2019
Comité inter-
municipal service
incendie**

Attendu qu'il y a lieu de nommer un comité inter-municipal relatif aux dépenses prévues pour le dépôt du budget ainsi que pour les salaires lequel comité sera formé de deux élus de chacune des municipalités et du directeur incendie;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que la municipalité nomme la mairesse Mme. Danielle Charbonneau, le directeur incendie M. Alain Héту ainsi que Mme Valérie Lafond, conseillère ou comme substitut M Jean-Sébastien Roy, conseiller pour la municipalité d'Henryville.

7059-10-2019
Acquittement
facture André
Méthé relative à
l'incendie
route 133

Attendu que le service incendie d'Henryville a requis les services d'André Méthé Transport inc. pour l'utilisation d'une pelle mécanique lors d'un incendie route 133 ;

En conséquence, sur la proposition de Jean-Sébastien Roy appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que la municipalité acquitte le montant de : 1,276.22\$ à André Méthé Transport Inc. et refacture le propriétaire où l'incendie a eu lieu.

7060-10-2019
Païement CMP
Mayer 5 cylindres

Attendu que le conseil municipal a autorisé par la résolution 6954-07-2019 l'acquisition de cylindres pour le service incendie ;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que la municipalité acquitte la facture provenant de CMP Mayer inc. au montant de 10,060.31\$.

Dépôt du rapport
de l'inspecteur

Le rapport de l'inspecteur municipal est déposé.

7061-10-2019
Mandat accès au
plan d'eau

Attendu que la municipalité va recevoir des subventions concernant le projet de station nautique en collaboration avec Tourisme Haut-Richelieu ;

Attendu que le projet de la station d'Henryville demande de l'aménagement ;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que le mandat soit confié à FNX Innov (Mme. Sylvie Laurin) au montant de : 20,900.\$ plus les taxes applicables.

7062-10-2019
Autorisation de
canalisation de
fossé

Attendu la demande déposée le 13 juin 2019 par M. Richard Gagnon afin qu'une partie du fossé devant sa propriété, située au 211 Maurice-Duplessis, soit canalisée sur une distance d'environ 44 pieds;

Attendu que le règlement 154-2015 sur la gestion des fossés prévoit que les fossés situés en zone inondable ne peuvent pas être canalisés;

Attendu que l'inspecteur municipal a constaté une problématique d'érosion particulière pour ce terrain qui est causée par les crues printanières et que selon la recommandation, le fossé devrait être canalisé pour régler la situation;

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte la demande de canalisation du fossé, le demandeur devant acquitter au préalable, les frais de 250.\$ applicables;

Que M. Jean-Pierre Héon, inspecteur municipal soit autorisé à vérifier la conformité des travaux exécutés selon ses recommandations.

7063-10-2019
Avis de motion

Avis de motion est donné par Léo Choquette ainsi que le dépôt du projet de règlement numéro 196-2019 relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts municipaux.

7064-10-2019
Demande d'aide
financière
formation des
pompiers

Attendu que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

Attendu que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité d'Henryville désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité d'Henryville prévoit la formation de deux pompiers pour le programme Pompier I et de dix pompiers pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Haut-Richelieu en conformité avec l'article 6 du Programme.

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Haut-Richelieu.

7065-10-2019
Retraite M. André
Raymond

Attendu que le conseil municipal veut remercier M. André Raymond pour les années travaillées au sein du service incendie;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que la municipalité défraie les frais de repas à M. et Mme. André Raymond et autorise une dépense de 150.\$ pour l'achat d'un souvenir représentatif au sein du service incendie.

Période de
questions

Plusieurs questions ont été posées.

7066-10-2019
Levée de la séance

Sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21 :15hrs.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Sylvie Larose Asselin, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité d'Henryville dispose des crédits nécessaires suffisants pour le paiement des déboursés reliés aux résolutions adoptées à cette séance.

.....
Sylvie Larose Asselin

.....
Danielle Charbonneau
Mairesse

.....
Sylvie Larose Asselin, Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

« Je, Danielle Charbonneau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal ».

